

**Comité de pilotage du site Natura 2000  
Zone de Protection Spéciale  
ZPS « Plaine calcaire du sud Vendée »  
Réunion du 25 octobre 2017**

**Etaient présents :**

Sébastien ABDUL, Sous-Préfet de Fontenay le Comte  
François BON, Conseiller Départemental  
André BOULOT, Maire de Nalliers  
Philippe LECOINTE, 1<sup>er</sup> Adjoint du Poiré sur Velluire  
Bruno DEBORDE, conseiller délégué AUCHAY/VENDEE  
Robert AUJARD, Représentant de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie,  
Laurence FERRE, Association de Défense de l'Environnement en Vendée  
Marc BLANCHARD, LPO Vendée  
Virginie FOSSEY, DDTM de la Vendée  
Pierre COURTOT, ONF Vendée

**Ainsi que les membres du Bureau d'étude :**

Nadine KÜNG, Chargée de mission coordinatrice, Chambre d'agriculture de la Vendée  
Pascal BONNIN, Responsable du Service technique, Fédération des Chasseurs de Vendée  
Aurélié GUEGNARD, Chargée de mission LPO Vendée

**Excusés :**

André TURPAUD, DREAL Pays de la Loire, Raymond COURTIN, Fédération des Chasseurs de la Vendée

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que l'objet de ce Comité de pilotage est de faire le bilan de la période octobre 2016 –octobre 2017, qui correspond à la deuxième année du marché d'animation en cours et de présenter les perspectives pour la troisième année. Il rappelle que les objectifs du DOCOB sont principalement d'assurer des conditions d'alimentation et de nidification favorables aux oiseaux de plaine et invite les participants à intervenir tout au long de la présentation, puis donne la parole au Bureau d'études.

Nadine KUNG indique que les points évoqués par M. le Sous-préfet font l'objet du diaporama présenté en séance. Ce diaporama et les documents complémentaires remis en séance sont disponibles auprès d'elle, sur demande au 02 51 36 84 26.

## **Contexte de la mission d'animation**

Nadine KÜNG rappelle le contexte du marché et le rôle des différents acteurs.

N. KÜNG précise que le Groupe de Travail Relais désigné par le COPIL a fait l'objet d'une actualisation lors des précédents COPIL. Lors du dernier groupe de travail, les communes de NALLIERS et de SAINT JEAN DE BEUGNE étaient représentées. Bruno DEBORDE indique que le représentant de CHAIX doit être redésigné.

## **Animation, communication, concertation**

Le groupement a axé la communication sur l'édition d'un bulletin 2017. Ce document « grand public » rappelle les caractéristiques du site et présente ses principales actions. Un zoom est également fait sur l'aspect règlementaire, en lien avec les précédents travaux faits sur les Cottines. La partie centrale du document présente les oiseaux du site et souligne quelques spécificités remarquables (vitesse, chant...) afin d'attirer l'attention du public sur la richesse, souvent ignorée, de cette biodiversité.

Ce bulletin a été édité en 8000 exemplaires et a été distribué, grâce à la participation des mairies, à l'ensemble des foyers des 11 communes de la ZPS.

Ces informations sont également présentes sur le site internet <http://plaine-calcaire-vendee.n2000.fr/>, comme les principales plaquettes thématiques et des documents présentant les résultats des suivis effectués.

Suite à la proposition faite lors du Copil de novembre 2016, l'ensemble des 8 plaquettes thématiques, ainsi que le document de synthèse de la ZPS ont été remis en 10 exemplaires à l'ensemble des communes pour diffusion au sein des conseils municipaux, des services et des éventuelles personnes intéressées.

Compte tenu de la faible participation en 2016, il n'a pas été organisé de réunion de terrain thématique. La LPO Vendée a organisé le 26 avril une sortie naturaliste « du côté des Cottines », inscrite dans son programme des sorties à destination du grand public.

Aurélie GUEGNARD indique que quatre interventions d'une demi-journée ont été effectuées après des enfants de l'école du LANGON. Elles ont concerné 51 enfants du cycle 3. Ces interventions, accompagnées d'une sortie en plaine, sont basées essentiellement sur une approche ludique, par jeux, des différentes espèces d'oiseaux, de leur régime alimentaire et de leur habitat. Monsieur le Sous-Préfet souligne l'intérêt de cette sensibilisation des enfants. Et demande si plus d'écoles pourraient en bénéficier. Aurélie GUIGNARD indique que dans l'actuel marché, seules ces 4 demi-journées sont prévues.

Le triptyque réalisé fin 2013 a été présenté au public en mairie du POIRE SUR VELLUIRE puis de SAINTE GEMME LA PLAINE. Il devait être présenté à l'Office de tourisme à FONTENAY durant l'été. Cette exposition est reportée au printemps-été 2018.

## **Assistance technique**

### Les mesures agro-environnementales

L'information a été faite dès mars 2017, par courrier et transmission d'une plaquette synthétique, auprès des 150 exploitants de la ZPS. Puis une réunion d'information a été organisée le 21 mars 2017.

Suite à cette animation, trois demandes de contrats ont été déposées pour plus de 8 ha, ce qui porte à 25 ha la surface contractualisée sur la ZPS. La mesure retenue est toujours la mesure « Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique » fixe. Ces différents projets présentent l'intérêt d'être dispersés dans la ZPS et joueront donc bien leur rôle de diffusion de ressource alimentaire.

Cette contractualisation reste modeste, mais ce constat est à relativiser dans la mesure où le montant de l'aide reste inférieur aux marges brutes attendues en culture sur le site. M. le Sous-Préfet et Bruno DEBORDE soulignent que les retards d'instruction et de paiement sont sans doute un frein important, ce que confirme Madame KUNG.

Pour le budget prévisionnel 2018, il est proposé de conserver l'architecture actuelle du programme et d'inscrire un budget ramené à 25 340 € d'aide annuelle.

### Gestion des surfaces en herbe non productives

Pascal BONNIN rappelle que les dates de fauche ou de broyage sont importantes dans l'intérêt des zones en herbe pour la nidification et la création de ressource alimentaire pour les oiseaux. Par ailleurs, une gestion différenciée permet le développement d'auxiliaires des cultures.

Les résultats de l'étude réalisée sur MOUZEUIL SAINT MARTIN/POUILLE montrent que la fauche tardive n'entraîne pas de salissement supplémentaire des parcelles. Elle répond par contre aux objectifs d'augmentation des insectes présents, avec un impact notable sur les abeilles (domestiques et sauvages) et les syrphes, qui sont également des auxiliaires des cultures. La diversité floristique est également largement améliorée, ce qui contribue à la présence globale de stock alimentaire. Il est plus compliqué pour l'avifaune de mesurer l'effet direct, ceci dit 3 couples de Perdrix grises étaient localisés sur le chemin concerné par l'étude.

Les résultats de cette étude vont permettre de communiquer et, en concertation avec les différents acteurs (agriculteurs, collectivités, association foncières), d'étendre la gestion différenciée sur plusieurs chemins. Il est prévu de mettre en place un contrat natura 2000 pour financer cette fauche tardive avec exportation.

### Dérogation couverts hivernaux

La possibilité de maintien des chaumes par dérogation a fait l'objet d'une information auprès des exploitants dès mars 2017. Puis un rappel par courrier a été fait en mars - avril, suivi d'un mail en juin. Par ailleurs, une information par la FDC a permis de sensibiliser les agriculteurs-chasseurs. Un exploitant a, cette année suite aux moissons, décidé de maintenir un peu plus de 10 ha de chaumes.

## Assistance technique aux porteurs de projet

Sur la période, le groupement a été contacté par plusieurs porteurs de projet :

- Etude de faisabilité sur le positionnement d'une station d'épuration sur Mouzeuil Saint Martin (sortie du Bourg hors ZPS)
- Projet d'extension d'un site bâtiments volailles sur Saint Etienne de Brillouet (deuxième bâtiment en bordure du site natura 2000, plan d'épandage dans le site)
- Construction de hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque à Saint Etienne de Brillouet sur parcours de canards existant (dans site natura)

## **Suivis et mises à jour des données biologiques**

Aurélié GUEGNARD rappelle que le suivi des busards et les opérations de protection des nids sont conduits sur les communes de la ZPS. Les exploitants du site Natura 2000 ont tous reçu à nouveau l'information en début de campagne (avril 2017).

L'année 2017 est une mauvaise année en termes de nidification des busards. Les ressources alimentaires ont été faibles et la météo a été défavorable avec une forte avancée des moissons. 9 nids ont été localisés dans la ZPS et 17 en périphérie (sur communes de la ZPS). Depuis 1999, les nids de busards repérés dans la ZPS varient de manière très importante : entre 2 et 21 (courbe liée aux cycles du campagnol).

Aurélié GUEGNARD rappelle la difficulté à inventorier les couples d'Édicnèmes, de par leur mimétisme. Lors des recensements, le nombre de couples d'Édicnèmes est généralement sous-estimé d'environ 30 %. En 2016, 10 couples ont été recensés (4 certains et 6 probables).

Les suivis FLASH et STOC, permettent d'apporter des tendances d'évolution, notamment sur les espèces communes. 3 comptages flash des oiseaux hivernants sont maintenant réalisés (le passage protocolé de janvier étant insuffisant). Ils ont été effectués le 14 décembre 2016, le 18 janvier 2017 et le 15 février 2017 (protocole national ONCFS). Les observations sont plus favorables que l'an passé. Les vanneaux et pluviers (oiseaux ciblés par le protocole) ont le plus souvent été repérés dans la partie ouest de la ZPS. Le communal du POIRE sur VELLUIRE attire peut être plus les oiseaux sur la zone est.

Il semblera intéressant de faire un lien entre la présence des oiseaux et la nature du couvert hivernal.

Les populations de Cailles des blés ont fait l'objet d'un recensement hebdomadaire sur toute la période de reproduction sur la station d'étude de Saint Aubin la Plaine qui comprend 13 points d'écoute. Les résultats de 2017 montrent une stabilité de l'effectif nicheurs sur ces 3 dernières années sur la station. Ils semblent confirmer une arrivée plus précoce des oiseaux, qui sont présents, sur 2016-2017, quatre semaines avant 2012 et 2013. Par contre l'espèce est de moins en moins fréquente en fin d'été et début d'automne en raison de la diminution de parcelles favorables à cette période de l'année. Ceci dit, en 2017 les quelques pluies de juillet et fin août ont permis à une végétation en surface de se développer et de favoriser un cycle de reproduction supplémentaire de l'espèce et par conséquent un stationnement prolongé, ce qui n'est pas le cas tous les ans.

M François BON demande ce qu'il en est des tableaux de chasse et de la présence de l'outarde. Pascal BONNIN indique que les tableaux de chasse de caille ont une forte fluctuation interannuelle qui correspond au cycle biologique de l'espèce.

Pour l'outarde, Aurélie GUEGNARD indique que la présence de l'outarde nécessite la présence de parcelles diversifiées (type polyculture élevage) avec des zones ouvertes pour les places de chant des mâles et des couverts végétaux denses pour que les femelles fassent leurs nids. L'espace restreint des milieux favorable sur la ZPS ne laisse pas supposer un retour de l'espèce. En 2 Sèvres, les grandes étendues de MAE permettent le maintien de l'espèce. Nadine KUNG ajoute que les MAE sont en effet très développées sur certains sites de plaine, en fonction de l'ancienneté mais également du différentiel attractif entre le montant des mesures et la marge brute des cultures.

Après cette présentation, Virginie FOSSEY rappelle que la période octobre 2017-octobre 2018 correspond à la dernière année du marché. Une consultation devra donc être faite auprès de collectivités locales pour la prise en charge de la mise en œuvre du DOCOB à l'issue du marché en cours. Si aucune collectivité ne se porte candidate, l'Etat continuera à assurer la présidence du COPIL et la gestion du site sur les trois ans suivants, avec l'appui d'un prestataire suite à appel d'offre, comme dans la situation actuelle. Si une collectivité se porte candidate, il lui sera possible d'assurer l'animation en interne ou de s'appuyer sur un ou des prestataires. Suite à la question de Monsieur le Sous-Préfet sur la forme à donner à cette consultation auprès des collectivités, Virginie FOSSEY indique que les modalités seront les mêmes que celles de 2015. La DDTM pourra apporter son appui aux services de la sous-préfecture.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Monsieur le Sous-Préfet souligne qu'il est intéressant de rechercher un développement équilibré, comme c'est le cas dans la démarche présentée, et lève la séance à 12 h.